

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DDEEES 40 Convention avec l'association Mission Locale de Paris et fixation du loyer pour la location de l'immeuble communal 24 – 26 rue de Châtillon (14^e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le projet de délibération du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la fixation du loyer dû par l'association Mission Locale de Paris pour la location de l'immeuble communal situé 24- 26 rue de Châtillon (14^e);

Vu l'avis de Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le loyer dû par l'association Mission Locale de Paris, pour la location de l'immeuble communal 24 – 26 rue de Châtillon (14^e) est fixé à 35.484 euros par an. Une contribution non financière de 70.968 euros par an est accordée à l'association Mission Locale de Paris au titre de la location de cet immeuble.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Mission Locale de Paris une convention dont le texte est joint au présent délibéré.

Article 3 : La recette correspondant à la location sera inscrite sur la nature 752, fonction 70 du budget municipal de fonctionnement 2013 et suivants.

